

3000

Pour le General Daurai

15. menides au 7. 1

Faint, illegible handwriting at the top of the page.

Faint, illegible handwriting in the upper middle section.

A small, simple scribble or mark on the left side.



R É P O N S E

Du général de brigade ANDRÉ RIGAUD à la proclamation du citoyen ROUME, agent du Directoire Exécutif à Saint-Domingue, en date du 15 Messidor l'an 7^{ème}.

LORSQUE le général Toussaint, dans les noirs accès d'un affreux délire, foulant à ses pieds tous les sentiments qui doivent caractériser un général français, se liguant avec les ennemis de sa patrie, publia, en Floréal dernier, un écrit enfanté par la perfidie la plus atroce et vomissant contre moi des torrents de calomnies, je crus devoir y répondre, non pas à cause de mon intérêt personnel, mais de crainte que la République en danger n'en ressentit quelque dommage; je voulus éclairer mes concitoyens et la France entière sur les vnes perfides de ce général, mon but était d'opposer une digue salutaire aux projets liberticides et destructeurs qu'il avait conçus. Ses calomnies étaient si évidentes que l'agent Roume lui-même n'hésita pas à me dire dans une lettre qu'il m'écrivit peu de jours après, que Toussaint, dans son écrit, *avait passé les bornes de la raison, et qu'il se vengeait de moi par des injures que ce général ne croyait pas lui-même.* Quel pouvait être le motif qui le portait à se déshonorer ainsi? N'était-ce pas pour altérer la confiance que mes concitoyens ont en moi, et pour parvenir plus aisément au but qu'il se proposait, celui de livrer Saint-Domingue aux Anglais? Et qu'on ne croye pas ici que ce soit une assertion équivoque, j'ai des preuves en main de tout ce que j'avance, et ces preuves, je les produirai en temps et lieu. Quel pouvait, quel devait être le résultat de cet écrit? N'était-ce pas d'allumer les torches de la discorde et de souffler par tout le feu de la guerre civile? Combien de sacrifices personnels n'avais-je pas fait pour maintenir cette paix qui nous était

si nécessaire après toutes les peines que nous avons éprouvées ! Mais enfin faut-il donc se laisser opprimer, faut-il ouvrir un champ libre à celui qui tend à votre destruction, et baiser encore la main qui vous opprime, qui vous plonge le poignard dans le sein ? Peut-être m'eût-il été permis de faire le sacrifice de ma propre existence ; mais lorsque j'ai vu que le général Toussaint violait audacieusement la constitution en recevant les émigrés sur le territoire de la République, lorsque je l'ai vu traiter avec les ennemis de la France, et recevoir leurs vaisseaux dans les ports des lieux où il commande, lorsque j'ai su par des preuves multipliées, qu'il ourdissait des trames contre la République, devais-je voir d'un oeil tranquille tous ses attentats et garder un silence criminel ? Non, j'ai fait ce que me prescrivait un devoir impérieux, j'ai répondu à ses calomnies par de grandes vérités, j'ai pris des mesures pour conserver à la République le département du Sud de Saint-Domingue, et j'espère que le directoire français qui vient de me donner récemment, par l'organe du ministre de la marine et des colonies, des témoignages de sa vive satisfaction pour le courage avec lequel j'ai combattu et expulsé de Saint-Domingue tous les ennemis de la France, pour mon attachement à la République Française, à ses lois, à la constitution, pour le zèle que j'ai toujours montré à défendre ses intérêts, d'après le rapport du général Hédouville, j'espère, dis-je, que le directoire français me rendra une justice éclatante contre les attentats de Toussaint Louverture, ce sera ce tribunal suprême qui jugera lequel de nous deux a levé l'étendard de la révolte, lequel de nous deux mérite d'être déclaré rebelle et traître à la République et à ses lois.

Quels peuvent donc être aujourd'hui les motifs qui engagent l'agent Roume à servir les fureurs de ce général qui, n'a guères, n'était à ses yeux, d'après ses propres écrits, qu'un insensé, un vil calomniateur ? Croit-il, en le laissant courir à grands pas vers l'abyme, que ses yeux en découvriront la profondeur, et qu'alors mettant un frein à ses crimes, il reviendra au terme d'où il était parti ? Cet agent ne craint-il pas de se rendre lui-même complice de tous les maux qui sont sur le point d'accabler ces contrées qui ont été si long-temps en proie à toute sorte de dévastations ? A dieu ne plaise que je veuille lui rendre guerre pour guerre ! Non, je l'estime, je l'honore, et pour preuve du sincère attachement

que je lui ai voué, il n'est pas d'efforts que je ne fisse pour le tirer du pas dangereux dans lequel il se trouve engagé. Qui ne voit pas que c'est à regret qu'il prend la plume contre moi, puisque tous ses écrits respirent le doux sentiment de l'amitié, et qu'il me donne des éloges qui sont au-dessus de mon mérite, quoiqu'il fasse un mélange de louange et de blâme, pour ne pas trop irriter le tyran dont la présence l'accable? Qui ne voit pas qu'il cède à la violence, croyant peut-être que c'est le seul parti qu'il ait à prendre dans ces moments critiques et en attendant des circonstances plus favorables? Au reste, quel que soit le motif qui l'anime, je le déclare hautement, mon respect pour l'agent Roume est sans bornes, mais ce n'est pas un respect aveugle qui puisse m'obliger à m'écarter des règles de mon devoir et de l'honneur, à me faire reconnaître pour chef un homme que je sçais avoir des vues hostiles contre la République et contre moi, un homme de l'obéissance duquel l'agent Hédouville m'avait dégagé d'après les pouvoirs dont le directoire français l'avait investi. D'ailleurs qui me donnera l'assurance que l'agent Roume n'est pas du nombre de ces agents qu'il a si bien dépeints lui-même dans la lettre qu'il m'a adressée en date du 12 Prairial dernier, de ces agents trompés, égarés, séduits, peut-être même ayant de mauvais desseins, et au rapport desquels le directoire ne prête pas une oreille attentive? Je me plais à rendre justice à l'agent Roume et j'oserais affirmer qu'il n'est pas du nombre de ces derniers, mais ne se pourrait-il pas qu'il est trompé, qu'il est égaré, qu'il est entraîné par les suggestions perfides du général Toussaint? N'ai-je pas lieu de le croire? Pour moi, rien ne pourra jamais me faire trahir le serment que j'ai fait d'être fidelle à la République Française et à ses lois; ni les violences, ni les menaces, ni les injustices ne pourront me rendre parjure. Je mets toute ma gloire à conserver St-Domingue à la France et à défendre la cause sacrée de la liberté. Je combattrai jusqu'à mon dernier soupir pour la République et pour le maintien de la constitution de l'an trois; je combattrai pour que les Anglais et les émigrés ne souillent pas de nouveau cette terre, et pour empêcher que Toussaint Louverture, de concert avec eux, ne réussisse pas dans ses projets liberticides et destructeurs.

Cependant l'agent Roume, malgré les grands services qu'il reconnaît que j'ai rendus à la République Française et à la cause

de la liberté, lancé une proclamation contre moi, qui en dévoilant toute sa faiblesse, prouve qu'il ne l'a faite que parcequ'il y a été forcé par le général Toussaint. Tout y décèle un homme embarrassé pour se couvrir du voile d'une apparence légitime. Ne pouvant trouver des délits plausibles, il en forge pour me déclarer coupable, et en même-temps, chose inconcevable, il décide que le général en chef et lui ne verront plus que mes bonnes qualités et mes anciens services, pourvu que je condescende aux désirs de Toussaint. Quoi! j'entrerais dans les vues criminelles de ce général, lorsque je sçais qu'il est vendu aux ennemis de ma patrie! Non, je l'ai déjà assez dit, ou la République Française triomphera à St-Domingue, ou je périrai sans crainte et sans remords, écrasé sous ses débris.

Mais quelle que puisse être mon indulgence pour la position critique où l'agent Roume se trouve réduit, le salut de la République m'impose l'obligation de lui répondre. Je le ferai cependant avec douceur et modération, parce que ses injustices ne sont pas de lui, et que j'ai pour principe de compatir au sort des malheureux; j'en agirai ainsi, parcequ'il doit être assez humilié de s'être vu forcé par Toussaint à produire un pareil acte d'iniquité. Je démontrerai cependant la fausseté de ses accusations, fausseté prouvée par ses propres écrits, et par conséquent l'injustice dont il s'est rendu coupable envers moi, je dévoilerai son imposture, je releverai la manière offensante avec laquelle il parle du général Hédouville qui a mérité les éloges de la France, et ce pour complaire lâchement au général Toussaint, je découvrirai enfin à quel danger il expose la chose publique et le salut de St-Domingue en servant aveuglément les fureurs de ce général, et les projets qu'il nourrit depuis long-temps d'enlever ce pays à la France pour le livrer à ses plus cruels ennemis.

La proclamation de l'agent Roume est relative aux troubles occasionnés, selon lui, par une lettre de l'ex-agent Hédouville.

Ce début est évidemment faux, et à moins de s'être déclaré ouvertement l'apôtre du mensonge, on ne peut disconvenir que ces troubles n'aient été occasionnés que par l'écrit calomnieux et incendiaire du général Toussaint. Ne voit-on pas ici que c'est une basse adulation de l'agent qui, pour plaire à ce général, veut

vent déverser sur le respectable Hédouville tout l'odieux des malheurs qui arrivent aujourd'hui, et qui doivent leur naissance aux machinations de Toussaint avec les ennemis de la République et de la liberté? En effet ce général n'avait-il pas déjà mis en mouvement les troupes du Nord et l'Ouest pour attaquer le département du Sud, avant que j'eusse produit cette lettre au grand jour? Quel est le motif qui m'a porté à la produire? Ne sont-ce pas les menaces insolentes contenues dans son écrit provocateur du carnage, et la certitude où j'étais qu'il n'en voulait à ce département, que parceque les Anglais ne voulaient terminer avec lui que lorsqu'il l'aurait en son pouvoir; c'est donc Toussaint seul qui est la cause de ces troubles et n'ont pas la lettre de l'agent. Que n'avais-je pas fait au contraire pour lui ôter tout prétexte d'en susciter, si il n'eût pas eu des projets criminels? Non-seulement j'avais fait le sacrifice des droits qui m'étaient légitimement acquis, mais encore par amour pour la paix, j'avais souffert en silence que l'agent Roume restreignit le commandement qui m'avait été confié, par la cession de deux postes importants, quoique j'eusse dès-lors des soupçons bien fondés que le général Toussaint avait des projets hostiles; mais je me flattais du doux espoir que l'agent Roume pourrait lui faire quitter le chemin du crime, ne songeant pas qu'un cœur pourri est inaccessible aux remords. Certes, si j'eusse voulu des troubles, je n'aurais pas tenu cette lettre du général Hédouville dans le secret, je n'aurais pas cédé les Grand et Petit-Gonve, il aurait fallu les conquérir par la voie des armes; en les cédant, je prouvais donc que je ne voulais pas des troubles, je prouvais donc que je voulais la paix; sur qui doit tomber le blâme des maux qui nous arrivent? Sur le parjure Toussaint et l'agent Roume qui a la faiblesse de séconder ses fureurs.

Il est vrai qu'en déjouant les projets de Toussaint, en empêchant que son traité avec les Anglais n'eût son plein effet, je devins la cause de la guerre qu'il me déclare aujourd'hui, mais sur la tête de qui doit retomber le sang qui va se répandre? N'est-ce pas sur le parjure qui voulait se jeter entre les bras des ennemis de la République, et qui n'est entouré que d'émigrés dont il écoute avec complaisance les perfides conseils? Avec quel embarras l'agent Roume entre en matière? Déjà, dit-il, voi

liaisons commerciales, ô mes concitoyens, étaient renouvelées avec les États-Unis d'Amérique. — Mais en supposant que l'agent Roume put permettre alors des liaisons avec un peuple qui démontrait des vues hostiles contre la République Française, qui secondait les projets des Anglais, et dont les vaisseaux armés prenaient les bâtimens de la France; qui ne sçait pas que c'était un voile qui servait à couvrir les intelligences de Toussaint avec les ennemis? *Les propriétaires revenus de leurs anciens préjugés*, continue l'agent, reprenaient possession de leurs propriétés. — Pourquoi ne pas dire franchement: les émigrés étaient rentrés chez eux? L'agent ne peut pas, il est vrai, s'exprimer ainsi, en se rendant l'apologiste de Toussaint, mais il n'en est pas moins vrai que c'est ce qu'il aurait dû dire. Serait-il le seul qui ignorât que les émigrés, même ceux qui ont paru avec le plus d'éclat au service des Anglais, sont sur leurs propriétés? J'en citerais des milliers, mais il me suffira de donner pour exemple un ô Gorman qui commandait un régiment Anglais, dont le nom sera à jamais exécré parmi les vrais républicains, eh bien! Cet ô Gorman Grand-Planteur de la commune de la Croix-des Bouquets, ne jouit il pas en paix des fruits de son habitation qu'il a arrosé si souvent du sang des plus zélés défenseurs de la République? Ne jouit-il pas de toutes les faveurs, de toute la confiance du général Toussaint? Ah! sans doute ces flatteuses espérances, ces espérances liberticides s'évanouissent en un moment, et je me glorifie d'avoir été pour ceux qui le avaient conçues, un obstacle puissant qui, je l'espère, arrêtera le progrès du mal, et qui empêchera que Toussaint puisse accomplir ses desseins perfides.

L'agent ne peut pas croire, continue-t-il, qu'un homme qui s'est distingué par de brillants exploits militaires, par un ardent amour de la révolution, veuille faire le malheur de son pays. — Il a raison, et certes j'ai assez prouvé que je ne désirais rien tant que sa félicité; mais où les habitants de St-Domingue peuvent-ils trouver leur véritable bonheur, si ce n'est dans le sein de la République Française, dans le maintien de la constitution de l'an 3 et dans l'exécution de ses lois? Cependant si la République est menacée par Toussaint, s'il ne veut pas reconnaître la sublime constitution, s'il en viole toutes les lois, dois-je acheter le prétendu bonheur de mon propre pays par une lâcheté, par une perfidie? Non, et de quelques menaces que

je sois accablé, je n'en serais pas abattu, rien ne sera capable de me faire composer avec mon honneur, avec mes devoirs. — La révolte est proclamée, dit l'agent, et par qui? N'est ce pas Toussaint qui, à quelques jours près, a été dans une révolte continuelle contre la France et ses représentants? N'est-ce pas Toussaint qui force les agents à n'agir que d'après sa volonté, et qui les chasse, lorsqu'ils ne veulent pas obéir aveuglément à tous ses caprices, et seconder ses projets? N'est ce pas Toussaint qui n'a jamais voulu reconnaître les lois de la République.

Levez-vous en masse intrépides cultivateurs, s'écrie l'agent: (Etrange manière de revivifier la culture qui nous est si vivement recommandée par le directoire Français.) Que votre triomphe punisse le rebelle qui méconnaîtrait l'autorité de la grande Nation! — A ce tableau tracé par l'agent Roume, et dans lequel le rebelle n'est pas nommé, ne semblerait-il pas, aux yeux de l'homme impartial, que c'est Toussaint qu'il a voulu désigner et non pas moi. Car, si Toussaint a constamment méconnu l'autorité de la grande Nation, moi, au contraire, j'ai fait et je fais toujours tous mes efforts pour la maintenir. C'est pour l'autorité de la grande Nation que j'ai combattu, sans cesse, depuis le commencement de la révolution, et que j'ai répandu plusieurs fois mon sang; c'est pour la maintenir que je combats aujourd'hui, ce sera pour la maintenir que je combattrai, tant qu'il me restera un souffle de vie; ce n'est donc pas moi qui peux être accusé de méconnaître l'autorité de la grande Nation; le général Toussaint seul doit être traité de rebelle, à lui seul convient cette qualification déshonorante, puisque non-content d'avoir violé constamment la constitution de la France et ses lois, il se ligue avec ses plus implacables ennemis.

Des événements trop connus pour qu'il faille en répéter le détail affreux, continue l'agent Roume, sont cause que, depuis le mois de Fructidor an 4, il existe à Saint-Domingue une sorte de petit-état indépendant de la volonté nationale, etc. etc. Ici on voit paraître dans toute son étendue l'injustice de l'agent, sa partialité et la faiblesse de ses moyens pour me trouver coupable. C'est par les malheureux événements de Fructidor que l'audacieux et impudent Toussaint a débuté dans son écrit calomnieux, c'est par là que l'agent, suivant servilement l'exemple de

Toussaint pour le flatter, commence le précis des faits notoires qu'il doit dénoncer au Peuple Français. J'ai déjà prouvé d'une manière victorieuse, que ces événements avaient été provoqués par des mandataires infidèles, dont les vexations avaient excité la fureur d'un peuple justement irrité; j'ai prouvé que, loin d'avoir participé à ces événements, j'en avais, au contraire, arrêté le cours qui eut entraîné la destruction de la ville des Cayes et de ceux qui l'habitaient, et l'impartiale postérité qui n'aura point des vengeances à exercer, me rendra la justice que je mérite. Mais pourquoi l'agent Roume se complait-il à parler de ces événements qui sont les seuls auxquels le département du Sud ait été en proie pendant tout le cours d'une révolution aussi orageuse, tandis-qu'il a toujours gardé le silence sur des malheurs bien plus affreux qui ont affligé les autres quartiers de St-Domingue? Pourquoi garde-t-il un silence profond et criminel sur l'assassinat froidement médité par Toussaint, et exécuté presque sous les yeux de cet agent, des officiers du général Hédonville, Abraham Cyprès, Dauzi, Camus et plusieurs autres qui sortaient du Sud pour se rendre au Cap? Pourquoi garde-t-il le silence sur le meurtre de six hommes de couleur, qui s'est commis à Léogane, ainsi que sur l'arrestation de plusieurs autres destinés au même sort? Pourquoi garde-t-il le silence sur le massacre de quarante-cinq familles de couleur, arrivé dans la montagne de Jacmel, et exécuté par les cheis de l'Ouest Conflans et Lafortune, l'un et l'autre aux ordres du général Toussaint? La partialité de l'agent Roume n'est-elle pas évidente, et quel est celui, à moins qu'il ne soit le complice de Toussaint, qui n'en serait pas indigné! — Ce petit état indépendant, continue le citoyen Roume, n'obéit aux ordres de l'agence qu'autant qu'il plaît au général Rigaud, à ses officiers militaires, etc. — Je réponds que tous les citoyens du Sud, pénétrés, comme moi, de la soumission et de l'obéissance qu'ils doivent aux actes émanés de l'agence, ne s'en écarteront jamais, lorsque ces actes n'auront pour but que le maintien de la constitution et le bonheur de tous, Mais seraient-ils donc coupables d'avoir cru que l'agent Roume fut susceptible d'être influencé par l'ascendant que le général Toussaint a pris sur lui, lorsque ses propres écrits prouvent qu'il en est ainsi, lorsqu'il dit lui-même, ainsi que je l'ai rapporté plus haut, que le directoire a conçu que ses agents pouvaient être égarés, trompés ou séduits, et peut-être avoir de mauvais desseins? Ce ne sont donc

donc que ses conseils salutaires que nous suivons. Convaincus que le général Toussaint favorise de tout son pouvoir les émigrés qui ne soupirent qu'après l'anéantissement de la République Française, et le rétablissement de l'esclavage, qui veulent par conséquent la destruction des hommes de couleur qui sont les colonnes sur lesquelles repose l'édifice de la liberté, convaincus que ce général ne se borne pas à favoriser les émigrés, mais encore qu'il a des intelligences avec les Anglais, voyant que l'agent Roume, loin de s'élever contre ses attentats, l'approuve au contraire et lui donne des éloges, n'avions-nous pas sujet de croire qu'il était du nombre de ces agents? Ne devons-nous pas nous prémunir contre les intentions que manifestait sa conduite?

Au départ de l'agent Hédouville pour la France, départ auquel il se vit forcé par Toussaint qui, à son ordinaire, avait levé l'étendard de la révolte contre l'autorité nationale dont il était investi, parceque cet agent, sévère observateur des lois, ne voulait pas souffrir qu'il les violât sans-cesse, et que d'ailleurs instruit de ses manées avec les émigrés et les Anglais sans pouvoir en arrêter le cours, ne voulant pas, ainsi que le fait aujourd'hui le citoyen Roume, compromettre cette même autorité nationale et rester témoin paisible des crimes de Toussaint, cet agent, dis-je, à son départ pour la France, m'écrivit que ce général étant vendu aux émigrés, aux Anglais et aux Anglo-Américains, il me dégageait de toute obéissance en vers lui, me donnant le commandement du département du Sud, tel qu'il est désigné par la loi du 4 Brumaire an 6. A coup-sûr, si j'eusse désiré la guerre, si j'eusse voulu renouveler les malheurs, les crimes, les horreurs qui, tant de fois, ont désolé l'infortuné pays qui me donna le jour, si j'eusse voulu sacrifier mes parents, mes amis, la Colonie entière, comme l'agent Roume me le reproche, certes les circonstances m'étaient bien favorables, peut-être même aurais-je dû le faire, et le citoyen Roume convient, dans sa lettre du 12 Prairial, que j'aurais alors indubitablement réussi dans le temps même où, sur son invitation, je me rendis au Port-Républicain. Mais non, je voulais la paix, à quelque prix que ce put être, pourvu que ce ne fut pas au détriment de la République et de la constitution; j'aimais à me persuader que l'agent que je croyais avoir reçu de la nature un esprit liant

mais non pas faible, réussirait, par la voie de la persuasion à faire revenir Toussaint de ses nouveaux égarements. bercé de cette douce espérance, je me rendis auprès de lui. Je l'avoue, la vue des émigrés, de ces éternels et implacables ennemis de la République et de la liberté, me glaça d'horreur, et, lorsque je vis que l'agent Roume souffrait patiemment leur présence, qu'il ne me fut plus permis de lui rendre confiance pour confiance, et, si je n'aperçus pas en lui un imbécille, je dus voir un homme, si je ne dis pas coupable parceque j'ignorais quel était le motif qui le dirigeait, je dus voir, dis-je, un homme servilement soumis aux volontés de Toussaint. Il n'est donc pas étonnant que je fusse alors en proie à cette mauvaise humeur dont l'agent me fait un crime aujourd'hui. Eh! quel est l'homme ami de sa patrie, qui puisse voir ceux qui l'ont si cruellement déchirée, sans en être altéré? Quel est le républicain qui ne s'honorerait pas d'un pareil reproche? — Je partis, le coeur navré de douleur et de désespoir, et cependant fidèle à la parole que j'avais donnée à l'agent, je remis les postes importants du Grand et du Petit Goave, presque convaincu que c'était entre les mains de mes ennemis que je les remettais.

Bientôt le général Toussaint, maître de ces deux places qui lui ouvraient, pour ainsi dire, les barrières du département du Sud, ne garda plus de mesures. Sous le vain prétexte que quelques citoyens de couleur avaient tenu des propos contre lui, pouvant les vouer au mépris puisqu'ils végetaient dans une nullité absolue, il convoqua, au contraire, tous les citoyens du Port-Républicain dans un lieu consacré au Grand-Être; là avec tout l'appareil de la solennité, il prononça un discours dans lequel il appelait sur ces malheureux des torrents de vengeances, dans lequel il les dévouait tous à la proscription et à la mort. Et c'est ce discours que l'agent Roume prétend avoir été fait au nom de l'humanité! Quelle profanation de ce nom auguste et sacré! Bientôt Toussaint traita ouvertement avec les Anglais, on vit les drapeaux de ces ennemis de la France flotter dans les rades de St-Marc et des Gonaïves, on sut que le général Maitland et le colonel d'Harcourt étaient dans ce dernier endroit où Toussaint a fixé sa demeure. Des républicains effrayés à la vue de ces vaisseaux ennemis, à la vue de l'uniforme anglais, citoyens, soldats tous prirent la fuite et se retirèrent dans le Sud; dans divers endroits

les cultivateurs s'insurgèrent, et l'agent Roume, loin d'attribuer ces désertions, ces insurrections légitimes à leur véritable cause, voudrait faire accroire que j'ai envoyé des émissaires pour fomenter ces insurrections, pour embaucher les soldats de l'armée de l'Ouest? Qu'avais-je besoin d'émissaires? Pouvait-il croire que tous verraient du même oeil que Toussaint, la présence de ces ennemis? Ce sont ces mêmes hommes venus du Nord et de l'Ouest dans le Sud, qui ont déposé, attesté, et dont la plupart ont signé tous les faits que j'avance. Et ce qui ajoute un nouveau degré de certitude, c'est que Toussaint s'est vu forcé de jeter dans les cachots des hommes dévoués à la cause de la République, des hommes parmi lesquels on compte plusieurs chefs noirs qui avaient le plus puissamment contribué à l'expulsion des Anglais et des émigrés, et qui avaient constamment scellé de leur sang l'amour dont ils étaient animés pour la France et pour la liberté. Mais l'agent Roume dénaturant tous les faits, attribuant ces désertions, ces insurrections à des causes étrangères, tandis qu'il est bien instruit de celles à qui ces événements doivent leur origine, ne craint-il pas d'être justement accusé d'imposture? Ne craint-il pas qu'on lui demande compte un jour de ces actes de faiblesse qui pourraient attirer sur sa tête les effets de sa responsabilité? Ne craint-il pas enfin que des hommes sévères lui reprochent un jour que sa soumission aux volontés de Toussaint est criminelle, et qu'elle l'avilit autant qu'elle le déshonore?

Le général en chef, poursuit l'agent, poussé à bout par le sentiment d'une juste indignation, a fait imprimer et distribuer sous la date du 30 Floréal dernier, une lettre très-dure contre le général Rigaud, *mais dont l'intention n'était visiblement que d'amener une explication suivie d'un accommodement.*

Peut-on en imposer de cette force, et se flatter encore que personne ne s'en appercevra? Quel affreux abus de mots! Quelle conséquence! Quoi! cet écrit infâme de Toussaint n'avait pour but que d'amener à un accommodement! En vérité, il faut bien compter sur la modération d'un homme, pour croire qu'il souffrira patiemment qu'on veuille ainsi tromper la bonne-foi publique à ses propres dépens. Quel est le lecteur, à moins qu'il ne prête aucune attention à ce qu'il lit, qui ne verra pas, au premier coup-d'oeil, qu'il est impossible que l'agent pense lui-même ce qu'il écrit? Quelle foi



peut-on ajouter à un homme qui est évidemment reconnu pour fra-
hir la vérité? J'en appelle à tous ceux qui ont lu cet écrit, à ceux-là
même qui m'ont voué le plus de haine, pouvait-il en résulter un ac-
commodement? Quoi! vous rédigez, vous imprimez, vous publiez,
vous distribuez non seulement à Saint-Domingue, mais encore dans
tout l'univers, un écrit dans lequel vous m'accablez d'injures les plus
atroces, dans lequel vous vomissez contre moi des torrents des plus
horribles calomnies, dans lequel vous accumulez sur ma tête tous
les crimes que l'imagination la plus perverse puisse inventer, et
vous prétendez ensuite que vous l'avez fait pour en venir à un acco-
modement! étrange moyen, pour se reconcilier avec quelqu'un!
Non, cela ne peut pas être, l'agent Roume ne pouvait pas croire que
c'était là le but que Toussaint se proposait, l'agent a donc altéré la
vérité. Pourquoi? Pour rendre coupable un homme pour lequel il
paraissait avoir la plus tendre amitié, un homme qu'il reconnaît s'être
distingué par de brillants exploits militaires, avoir rendu de
grands services à la République Française et à la révolution. Ah!
citoyen Roume, si je n'étais bien convaincu que vous avez été forcé
par l'impérieux Toussaint à faire cette proclamation mensongère,
quelque soit le respect que j'ai pour l'agent du directoire, ne serais je
pas forcé de dire que ce paragraphe a pour base le mensonge, et la
perfidie pour caractère?

Ce n'étaient pas non plus les vues d'un raccommodement qui
guidaient Toussaint, il sçavait bien qu'après un tel écrit appuyé
par tant d'actes anti-républicains, il ne pouvait plus exister au-
cune voie de réconciliation entre lui et moi. C'était la guerre ci-
vile qu'il appelait à grands cris, il fallait à son coeur avide de sang,
des meurtres, le carnage; il lui fallait renouveler ces scènes d'hor-
reur dont il avait ensanglanté jadis les vastes plaines du Nord et de
l'Ouest, il lui fallait encore une fois entendre les cris plaintifs des
femmes, des vieillards, des enfants expirants sous ses coups. . . .
Infortunés habitants des montagnes de Jacmel, votre mort annon-
cera à l'univers épouvanté les crimes inouis de Toussaint; mais
combien votre sort est malheureux! Un destin cruel vous poursuit
au delà des bornes de la vie, et sous la tombe qui vous renferme,
vos mânes tressailliront encore d'horreur, en apprenant que ce
monstre a été qualifié du titre de vertueux.!!!!
Mais ce qui prouve encore mieux l'inconséquence de l'agent Roume,
c'est

c'est le reproche qu'il me fait de n'avoir pas déporté, d'après ses ordres, les nommés Duranton et Favanges tous deux propriétaires de la commune de Jérémie, tandis que je les ai déportés et que sa correspondance avec moi le dément sur ce fait; qu'il la compulse, et il verra que j'ai entre les mains une lettre dans laquelle il m'accuse réception de celle que je lui écrivais, relativement à cette déportation que j'ai fait exécuter moi-même à mon dernier voyage à Jérémie. Ce reproche est donc aussi peu fondé que celui qu'il me fait de ne lui avoir pas répondu, lorsqu'il m'invita à me justifier sur l'accusation qui me fut faite d'embaucher les soldats de l'armée du Nord et de l'Ouest et de les enrôler publiquement dans celle du Sud, puisque mes copies de lettres prouvent le contraire, et que je lui en envoyai dans le temps des duplicata. Ainsi l'agent Roume ne trouvant pas de fautes réelles à m'imputer, se tue à me forger des délits; mais par un aveuglement ordinaire à ceux que la passion ou d'autres motifs égarent, il ne s'entend pas avec lui-même, et j'ai le désaveu formel écrit de sa propre main, des prétendus griefs dont il m'accuse d'être coupable à son égard. J'en donnerai bientôt un nouvel exemple.

Comment donc se fait-il que l'agent Roume, d'après les preuves aussi claires que j'ai de l'injustice de ses accusations, insère dans ses écrits des calomnies qui ne peuvent que lui faire tort, en lui donnant un air de complaisance pour toutes les volontés de Toussaint? Comment se fait-il qu'il veuille me rendre criminel de la non-exécution de ses ordres que j'ai réellement exécutés, tandis qu'il souffre sous ses yeux une quantité prodigieuse d'émigrés, et qu'il accorde lui-même des places de confiance à plusieurs d'entre eux qui avaient servi les Anglais, qui avaient combattu avec le plus d'ardeur la République Française, et qui avaient fait le serment sacrilège de faire tous leurs efforts pour l'anéantir?

Devais-je m'attendre qu'il pût entrer dans la tête de l'agent Roume de me faire une pareille inculpation, moi qui fus toujours l'ennemi le plus irréconciliable des émigrés; qui n'ai jamais cessé de mettre en vigueur contre eux toutes les lois qui leur étaient relatives, moi qu'on a tant calomnié pour ma vigilance à les découvrir, et pour la sévérité avec laquelle je les éloignais du territoire de la République, de telle sorte que le sensible, l'humain, le vertueux Toussaint s'écrie, dans son libelle infâme, qu'ils ont été livrés à la merci des vengeances. En vérité ma destinée est bien étrange, et il faut

être soutenu par une cause aussi juste que la mienne pour résister vigoureusement à des attaques aussi perverses et aussi multipliées.

J'ai continué, dit l'agent, à délivrer des commissions et même jusqu'au grade de chef de brigade, sans en donner connaissance au général en chef et à l'agent.

Sans doute j'ai délivré des commissions et des brevets, et je l'ai fait, parceque j'en avais le droit. Le général Hédouville ne m'y avait-il pas autorisé ? Et ce qu'il y a de bien affreux dans cette inculpation de l'agent Roume, c'est qu'ayant confirmé lui-même, aussi par écrit, cette autorisation du général Hédouville, il me fait un crime d'avoir usé des pouvoirs que ces deux agents m'avaient conférés. Ainsi cette inculpation va de pair avec celles de la non-déportation de Daranton et de Faveranges et de l'embauchement des soldats de l'armée du Nord et de l'Ouest.

Il a poussé la démençe, poursuit l'agent, jusqu'au point de publier, dans une prétendue proclamation du 27 Prairial, une lettre que l'ex-agent Hédouville lui écrivit le premier Brumaire, et son aveuglement est tel, qu'il n'a pas vu dans cette même lettre qu'elle ne saurait lui donner le moindre pouvoir et qu'elle ne lui est pas moins injurieuse qu'à un général en chef, etc etc etc.

Avant de répondre à ce paragraphe, je ne peux m'empêcher de faire à l'agent Roume un reproche mieux fondé que ceux qu'il m'a faits jusqu'à présent. Je suis persuadé que, s'il était bien pénétré de la dignité dont il est revêtu, il ne se déshonorerait pas, comme il le fait, en répandant dans ses écrits des horreurs contre son prédécesseur et en voulant lui ravir les hommages qu'il mérite. De quelque manière qu'il s'y prenne, on verra toujours en lui un bas adulateur de Toussaint à qui ce vertueux agent déplaisait, un vil calomniateur dont les traits envenimés ne pourront jamais ravir au général Hédouville les qualités d'un républicain incorruptible et d'un très-honnête homme. Tel il a paru, tel il paraît encore à mes yeux ; et, comme ma franchise est toujours la même et que je me suis imposé l'obligation de dire ce que je pense, quoique je ne l'aie pas regardé comme un oracle, je crois qu'il a au moins autant de mérite que le citoyen Roume, mais beaucoup plus de cette énergie qui doit caractériser un agent du directoire Français.

Quoi ! Une lettre aussi expressive d'un agent du directoire qui a laqu dévoiler les complots anti-républicains et liberticides du géné-

ral Toussaint , complots reconnus et avérés aujourd'hui , une lettre qu'il a été obligé d'écrire précipitamment , parcequ'il était poursuivi par Toussaint qui avait levé contre lui l'étendard de la révolte , et qu'il prévoyait que ce général pourrait se porter à toute sorte d'excès, une lettre aussi expressive , dis - je , ne signifie rien ! Je crois le contraire , et j'ai cela de commun avec les receveurs Français à Porto-Rico , à Curacao , à la Havanne , à St-Yago de Cuba , qui tous ont eu la folie , dit l'agent Roume , de croire aux lettres que le général Hédonville leur avait écrites , qui tous ont eu la folie d'y obéir. Il se peut bien que , si cet agent eut eu plus de temps à lui , il eut mieux rempli les formes , car tous ses arrêtés ont toujours été basés sur les lois , bien d'ifférent de l'agent Roume qui , d'un trait de plume , a suspendu l'exécution , à St-Domingue , des lois rendues par le corps législatif depuis le 3 Brumaire de l'an 4 , ainsi que les arrêtés du directoire exécutif. (1) A dieu ne plaise que je m'érige ici en censeur des arrêtés de l'agent Roume ! Non , mais je dis que le général Hédonville s'est toujours guidé d'après la loi , et que , s'il s'est borné à m'écrire une simple lettre , c'est qu'il a cru qu'elle était suffisante dans ce temps et ces circonstances. Si quelque chose m'inquiète , c'est la crainte d'être repréhensible pour ne l'avoir pas plutôt produite au grand jour ; mais les motifs qui m'animaient , feront ma justification. Je voulais la paix , comme je l'ai déjà dit , j'aimais mieux faire le sacrifice de mes droits , de mon intérêt personnel , plutôt que d'exposer St-Domingue à de nouveaux déchiremens , je croyais d'ailleurs que l'agent roume ramènerait toussaint de ses égaremens par la voie de la persuasion ; me réservant toutefois de faire usage de cette lettre , dès que , Toussaint levant le masque qui le couvrait encore , je m'y trouverais forcé par l'empire des circonstances. Quoiqu'il en soit , l'agent Roume , d'après la manière indécente avec laquelle il a parlé du général Hédonville ne peut pas juger , si je ne me trompe , une affaire de cette nature et de cette importance , il serait tout-à la fois juge et partie , et d'ailleurs je crois pouvoir avancer qu'il n'est pas absolument libre de dénoncer ce qu'il pense. C'est donc au directoire seul qu'il appartient de décider la question qui s'est élevée entre Toussaint et moi. C'est à lui que j'en appelle. Ce sera ce tribunal suprême et intègre qui jugera si la lettre de l'agent Hédon-

(1) Lisez l'arrêté de l'agent Roume , relatif au rétablissement des liaisons commerciales entre la colonie de St-Domingue et les États-Unis d'Amérique. Cet arrêté est du 5 Brumaire l'an sept.

ville était un titre suffisant pour que je prisse le commandement du département du Sud, si j'ai bien ou mal fait de la mettre en usage, dès que j'ai vu que Toussaint avait des intelligences ouvertes avec les Anglais, que les vaisseaux de ces ennemis étaient reçus dans les ports des départements du Nord et de l'Ouest, lorsqu'il était bien reconnu qu'une frégate anglaise avait déposé plusieurs caisses d'argent à l'Arcadaye, ce qui ne pouvait être que pour récompenser la perfidie et la trahison de Toussaint. Quelles doivent être mes espérances, lorsque le directoire français sera instruit sur-tout que j'en ai agi ainsi pour préserver le département du Sud de l'invasion des Anglais et pour le conserver à la République ?

Cette lettre, dit l'agent Roume, est injurieuse pour moi. Mais où toutes les idées sont bouleversées, ou cette lettre m'est au contraire très-honorable. Est-il rien de plus glorieux pour un général français que d'entendre un agent du directoire célèbre par ses vertus républicaines, s'exprimer ainsi à son égard : *Ce sera une satisfaction pour moi d'assurer au directoire exécutif que je n'ai qu'à me louer de votre dévouement à la République pendant le séjour que j'ai fait dans la colonie.* Mais voyez le raisonnement de l'agent Roume : Le général Hédouville est parti pour la France, donc la lettre de ce général est injurieuse pour vous. Belle conséquence en vérité ! et cette manière de raisonner ne prouve-t-elle pas qu'il est au moins bien embarrassé. Qu'il dise qu'elle est infamante pour Toussaint, à la bonne heure, et je ne voudrais pas, au prix de mille vies, avoir mérité d'être couvert d'un pareil opprobre. Qu'il dise encore que ce paragraphe de sa proclamation est injurieux à Toussaint, j'en conviens ; car n'y dit-il pas que l'agent Hédouville embarqua avec lui tous les républicains que les trois frégates purent contenir pour les soustraire aux fureurs de l'un et de l'autre général ? Il est évident que ce trait ne peut pas être dirigé contre moi, la distance qui me sépare du Cap est immense, et d'ailleurs tous ceux qui s'embarquèrent avec cet agent, avaient tous la même opinion que moi. Ceci ne peut donc regarder que Toussaint ! quoi ! ce vertueux général aurait pu, selon vous, se livrer à des fureurs ! Prenez-y garde, citoyen Roume, Toussaint vous entendra, il se lâchera contre vous, il vous fera des reproches. . . . Pour moi, je le répète, je me glorifie de la lettre du général Hédouville, je ferai de nouveaux efforts pour mériter les éloges qu'il me donne ainsi que la confiance dont il

m'a cru digne, et tout homme de bonne-foi sera forcé de convenir que cette lettre, loin d'être injurieuse, est, au contraire, très-honorable pour moi.

Il a fait à l'agent actuel, poursuit le citoyen Roume, l'injure la plus offensante, puisqu'il dit que cet agent contraint par la force des circonstances, abonde dans le sens des projets destructeurs du général en chef; c'est-à-dire, en bon français, que l'agent n'est qu'un lâche coquin qui préfère le crime à la mort.

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, que l'agent Roume me ferait un crime de dire que c'était l'empire des circonstances qui le forçait à abonder en apparence dans le sens des projets de Toussaint. Je croyais que ce n'était pas lui faire injure que de croire qu'il ne souffrait pas librement que la constitution fut violée par l'introduction des émigrés sur le territoire de la République, que les vaisseaux anglais fussent reçus dans les ports du Nord et de l'Ouest, qu'une frégate eut déposé plusieurs caisses d'argent à l'Arcahaye, pour prix de la perfidie de Toussaint. L'agent Roume feindrait-il d'ignorer toutes ces choses là? Je croyais, au contraire, être bien modéré à son égard en rejetant sur la contrainte et la force sa tolérance passive pour tous ces crimes de lèze-nation; mais puisqu'il veut qu'on le croie libre et par conséquent complice de la trahison de Toussaint, je n'ai plus rien à dire, ce n'est pas à moi qu'il appartient de le juger.

Mais pourquoi s'appesantir, continue l'agent Roume, sur les écrits du général Rigaud, puisqu'il s'est rendu bien plus criminel encore et qu'il a eu l'audace d'envoyer ses subalternes s'emparer des places du Petit et du Grand-Goave. ect. ect.

A cette inculpation qui paraît être la plus grave et la plus sérieuse, je vais répondre par des faits. On verra si je devais attendre patiemment que les cohortes de Toussaint vinssent dans le département du Sud y assassiner les défenseurs de la république et de la liberté, pour ensuite livrer aux Anglais ce département qui est l'objet de leurs plus ardens désirs. Il est bon d'observer que ce furent les cultivateurs du Grand et du Petit-Goave qui, témoins chaque jour des propos incendiaires qu'on y tenait contre ceux qu'ils connaissent depuis long-temps pour être leurs vrais amis, leurs défenseurs, témoins des préparatifs qu'on y faisait pour les attaquer, vinrent m'instruire et de ces préparatifs et de ces propos, me déclarant qu'ils ne pouvaient plus désormais souffrir la présence de ces tyrans dont

ils connaissaient les principes liberticides. Observez encore que ce furent ces mêmes cultivateurs qui, animés par le désir de conserver leur liberté, se portèrent sur ces deux places avec le plus grand courage, et contribuèrent puissamment à mettre en fuite leurs ennemis.

L'expérience a démontré que ces cultivateurs clairvoyants avaient raison. Une partie de la correspondance du général Laplume avec Toussaint, trouvée au Petit-Goave prouve, d'une manière à n'en pouvoir douter, que la destruction des hommes de couleur avait été ordonnée. Ces pièces que je tiens et que je mettrai au jour, quand il le faudra, feront ma justification et la honte éternelle de celui qu'on qualifie sans cesse de vertueux.

Y a-t-il rien encore de plus incontestable que le témoignage unanime de toute la commune du Petit Goave qui déclare que les fureurs de Toussaint devaient s'étendre, dans la partie du Sud, non-seulement sur les citoyens de couleur, mais jusques sur les femmes et les enfants à la mamelle de ces hommes malheureux ?

Le citoyen Gronier commissaire des guerres de l'Ouest qui passa la revue des troupes du Petit Goave la veille de la prise de cette ville, n'assure-t il pas qu'elles devaient marcher le lendemain sur Miragoane ? Une infinité de personnes n'ont-elles pas attesté avoir entendu dire ce même jour à Christophe secrétaire de Laplume que la troupe ne devait prendre aucun vivre, parce qu'il n'en manquait pas à Miragoane et qu'elle devait s'y rendre le lendemain ? Il n'est donc pas étonnant que, d'après de pareils propos qui ne tendaient qu'à ensanglanter de nouveau une terre trop long-temps abreuvée du sang des victimes de la tyrannie, de sang répandu à grands flots par les ennemis de la liberté, il n'est pas étonnant, dis-je, que les cultivateurs fissent tous leurs efforts pour expulser ces tyrans, et que je cherchasse moi-même, en prenant les armes, à défendre la vie des citoyens de ce département, en même-temps que j'arrêtais les progrès des menées du parjure qui ne veut nous détruire que pour mieux réussir dans ses perfides projets.

Qui pourrait jamais imaginer quelles sont les impulsions que Toussaint donne à sa troupe, afin de l'irriter contre le département du Sud pour y porter le fer et la flamme ? Il cherche à lui persuader que j'ai livré ce département aux Anglais et que j'ai le projet de rétablir l'esclavage. Quelle fourberie ! Quelle scélératesse

insigne d'attribuer à un des plus zélés défenseurs de la République et de la liberté, des projets qu'il a lui-même conçus, qu'il a déjà mis en partie à exécution dans le Nord et dans l'Ouest, lui qui ne mettrait aucune borne à sa trahison, s'il pouvait se rendre maître du Sud, dont l'invasion est l'unique but de cette guerre. Je frissonne d'indignation, lorsque je songe que, n'ayant pas de crimes à m'imputer, on forge des absurdités enfantées par la plus atroce perfidie. Quoique j'aie déjà répondu à ces diverses calomnies d'une manière trop victorieuse, pour que j'aie besoin d'y répondre aujourd'hui, je dirai cependant que, si les intentions de Toussaint étaient aussi sincères que les miennes sur la liberté des noirs, et sur la haine qu'un Français doit au gouvernement anglais, il ne m'aurait pas déclaré une guerre aussi cruelle qu'elle est injuste.

Pourrait-on imaginer encore quels sont les ressorts indignes que Toussaint fait jouer contre ce département pour en soulever l'intérieur et pour se faire livrer, par la trahison, les divers forts de la côte. J'ai reçu de plusieurs administrations municipales de cette dépendance, des déclarations qui prouvent la vérité de ce que j'avance. Elles rapportent que divers citoyens suspectés par les discours incendiaires qu'ils tenaient, ont été arrêtés et interrogés. L'aveu le plus formel a fait connaître qu'ils étaient les émissaires de Toussaint; qu'il en avait fait partir un grand nombre d'autres du Port-Républicain dans une barge et avec des sommes considérables d'argent, provenant des Anglais, dans le dessein de les semer le long de la côte, afin de les faire pénétrer par-tout et de corrompre les militaires auxquels la garde des forts était confiée, de les pousser à la révolte et au massacre général de la couleur mêlée, et que telles étaient les instructions qu'ils avaient eux-mêmes reçues à leur départ du Port-Républicain.

Voilà des faits, comment y répondra-t-on? Par le silence ou par de nouvelles calomnies, si toutefois la source n'en était pas épuisée. J'ai donc bien fait d'opposer une digue à ce torrent dévastateur qui bientôt n'eût fait du département du Sud qu'un vaste cimetière. C'est toujours aux hommes de bonne-foi que j'en appelle, qu'ils disent si tout autre à ma place, instruit comme je l'étais des projets destructeurs de Toussaint, n'eût pas agi comme moi.

Enfin l'agent Roume termine sa proclamation en disant; que d'a-

près les principes admis chez toutes les nations civilisées, je devrais être immédiatement déclaré traître et rebelle à ma patrie, mais que *mon bonheur veut* que le général en chef et lui aiment mieux se compromettre que de varier dans la pratique de leur philanthropie naturelle (eh! quelle philanthropie !) Ils n'ont point effacé, dit-il, de leur mémoire les grands services que j'ai rendus dans la cause de la République et des droits imprescriptibles de l'homme, et voilà ce qui les tue, c'est mon zèle ardent pour la République Française et pour la cause sacrée de la liberté, c'est mon inébranlable constance, titres précieux qu'ils sont bien fâchés de ne pouvoir me ravir. Il me représente trompé par la lettre du général Hédouville, comme un enfant, dit-il, auquel on présente le venin caché sous le sucre. Il déclare que je serai pardonné, si je veux reconnaître l'énormité de ma *fatale erreur*, que si je me soumetts à Toussaint, c'est - à - dire, si je veux consentir à lui laisser faire tout ce qu'il voudra, alors ils ne verront plus que mes bonnes qualités, mes anciens services, mais que, si je n'agis pas comme voudra Toussaint, je suis déclaré traître à la France. Ainsi sans avoir trahi la République, que dis-je? En la servant de toutes mes forces, je suis déclaré traître, parceque je ne veux pas servir les projets de Toussaint qui l'a déjà ouvertement trahie. Est-il jamais sorti de la plume d'un écrivain une production aussi inconséquente, aussi insignifiante? Et, s'il m'était permis de le dire, n'est-ce pas le comble du délire de l'esprit humain? Quoi! j'irais me jeter dans les bras de Toussaint, de ce scélérat insigne qui sue le crime sans cesse! Je servirais ses projets! Je participerais à ses crimes! Non, non, et le directoire, je l'espère, rendra à chacun de nous la justice qu'il mérite.

Voilà donc où aboutissent ces grands principes de philanthropie naturelle! à vouloir opérer la destruction d'une espèce d'hommes qui ont invariablement combattu pour la République Française et pour la cause sacrée de la liberté. L'agent Roume a-t-il donc oublié la conversation qu'il eut à Paris avec ce colon qu'il traite de bavard de profession, et qui lui révéla le projet que les anciens Princes de Saint-Domingue avaient conçu, de ramener l'esclavage en armant les noirs contre les hommes de couleur? Ne se souvient-il plus qu'il a fait connaître lui-même ce projet à la colonie entière dans le temps de Villatte et de Laveaux? Comment

concevra-t-on

concevra-t-on que le citoyen Roume qui, à son arrivée à Sainte-Domingo, dans un temps où il était parfaitement libre, parlait de la destruction des hommes de couleur, comme du seul moyen d'étouffer la liberté dans son berceau, souffre paisiblement qu'on les assassine sous ses propres yeux ? Voudrait-il être l'exécuteur de ce projet qu'il a dévoilé ? A dieu ne plaise que je le croye ! Mais à coup sûr, s'il eut voulu le faire, il n'eut pas mieux réussi.

RECAPITULATION.

La proclamation de l'agent Roume est relative aux troubles occasionnés, selon lui, par une lettre à moi écrite par l'agent Hédouville.

J'ai prouvé que ce début n'était pas conforme à la vérité, puisque les troubles avaient déjà eu lieu, avant que cette lettre eut vu le jour, puisque loin de faire usage de cette lettre, (j'ai déduit les motifs qui m'avaient décidé à ne pas la promulguer dans les premiers moments ;) je me suis rendu, par amour pour la paix, aux désirs de l'agent Roume qui distrait de mon commandement les places du Grand et du Petit-Goaye. A quoi ces troubles doivent-ils donc être attribués ? Il est évident que c'est au libelle infâme de Toussaint qui, se trouvant possesseur de ces deux places qui lui ouvraient le département du Sud, croyant qu'il réussirait aisément dans l'exécution de ses projets destructeurs, a sonné le tocsin de la guerre civile et a appelé l'horreur des combats. C'est donc Toussaint seul et non pas la lettre du général Hédouville, qui est la cause de ces troubles et des nouveaux malheurs qui nous affligent.

L'agent Roume prétend que les propriétaires *revenus de leurs anciens préjugés*, reprenaient possession de leurs habitations, que les cultivateurs étaient ranimés par l'assurance d'un débouché avantageux, il s'écrie : que ces heureuses espérances se sont évanouies en un moment.

J'ai démontré que ces hommes que l'agent désigne sous le nom de *propriétaires revenus de leurs anciens préjugés*, n'étaient rien moins que des émigrés, puisque les départements du Nord et de l'Ouest en abondent, puisque ceux-là même que j'ai déportés, d'après la loi, y ont été parfaitement accueillis. Le débouché avantageux dont il parle était la Jamaïque, et cela est démontré par les

intelligences que Toussaint avait dès-lors avec les Anglais, intelligences qu'il pratique ouvertement aujourd'hui; je me suis glorifié d'avoir mis un frein aux espérances liberticides que Toussaint avait conçues.

L'agent Roume rappelle le souvenir des événements qui ont eu lieu en Fructidor l'an 4.

J'ai dit que j'avais prouvé dans divers écrits d'une manière victorieuse, que non-seulement je n'avais pas contribué à ces événements malheureux, mais qu'au contraire j'en avais arrêté le cours, et qu'ainsi je ne devais plus y répondre; j'ai dit que l'agent, en ~~rappelant des faits~~ si souvent rebattus, démontrait l'insuffisance de ses moyens pour me trouver coupable aujourd'hui. J'ai prouvé combien grande était son injustice, quelle était sa partialité, puisqu'il garde le silence le plus profond sur l'assassinat froidement médité par Toussaint, froidement exécuté par ses ordres, des officiers de l'agent Hédouville, Abraham Cyprès, Dauzi, Camus et plusieurs autres qui sortaient du Sud pour se rendre au Cap, de plusieurs hommes de couleur nouvellement arrêtés, de quarante cinq familles dans les montagnes de Jacmel, de plusieurs autres familles dans la commune de Marigot, parmi lesquelles on n'a épargné ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants. La partialité de l'agent a acquis un nouveau degré d'évidence, depuis qu'il tolère que Toussaint rappelle l'affreux souvenir des mitrailles de Lyon, en exposant, à ce qu'on assure, à la bouche d'un canon les malheureux prisonniers qui tombent sous sa main.

L'agent Roume m'accuse de ne lui avoir pas rendu confiance pour confiance, dans le temps où je me rendis auprès de lui au Port-Républicain, de n'avoir vu en lui qu'un imbécille soumis aux volontés de Toussaint, d'avoir paru m'offenser de ce que l'agent avait distrait de mon commandement les Grand et Petit-Goave, et enfin d'avoir été de mauvaise humeur.

Toutes ces inculpations sont puérides, et à coup sûr, ce ne sont pas des crimes. La confiance ne se commande pas, et comment aurais-je pu avoir en lui cette confiance, lorsque je le voyais déjà ne suivre que les impulsions de Toussaint, lorsqu'il avait déclaré lui-même qu'il ne ferait rien que de concert avec lui! Je parus m'offenser de ce qu'il m'ordonnait de livrer au général Laplume les Grand et Petit-Goave! Mais depuis quand juge-t-on les hommes

d'après les intentions qu'on leur suppose? N'avais-je pas livré ces places? j'étais de mauvaise humeur! Eh! Quel est le républicain ami de sa patrie et des lois, qui ne l'eût pas été de voir une multitude d'émigrés lever orgueilleusement la tête et braver impunément les défenseurs intrépides de la France et de la liberté.

L'agent Roume m'accuse de ce qu'après mon départ du Port-Républicain, quelques citoyens de couleur tinrent des propos contre Toussaint; mais depuis quand les hommes sont ils comptables des actions ou des discours des autres? Où est la preuve que je les avais chargés de tenir ces propos là? Il prétend que le discours de Toussaint à ce sujet avait été dicté par l'humanité la plus pure; j'ai prouvé, que c'était la soif ardente des vengeances qui le lui avait fait prononcer; il m'accuse d'avoir prétendu que Toussaint était l'ennemi de tous les hommes de couleur. Hélas! en supposant que cette inculpation ne fut pas dénuée de fondement, une funeste expérience n'a-t-elle pas prouvé que j'aurais avancé alors des choses qui ne sont malheureusement que trop vraies?

L'agent Roume prétend que j'ai fait enlever, ou permis qu'on enlevât les objets que je devais livrer au général Laplume dans la remise des Grand et Petit-Goave; il m'accuse de n'avoir pas fait juger les auteurs de la mort d'une trentaine de noirs et d'un blanc étouffés dans les cachots de Jérémie.

Il est de notoriété publique qu'on n'a sorti des Grand et Petit-Goave que les objets qui appartenaient au régiment qui y était alors en garnison. Quant à la seconde inculpation, j'ai prouvé d'une manière évidente que c'était un événement malheureux, que ces criminels ne pouvaient pas se soustraire à une mort justement méritée et ordonnée par les lois, qu'aucun motif n'avait pu, par conséquent, porter qui que ce fut à anticiper leur mort, et que personne ne pouvait être coupable de cet événement.

L'agent m'accuse d'avoir désobéi à l'ordre verbal qu'il m'avait donné de déporter Faveranges et à l'ordre par écrit de déporter Duranton. Il m'accuse de ne m'être pas justifié sur les *soupons* d'avoir provoqué des soulèvements de cultivateurs et des désertions de soldats de l'armée du Nord et de l'Ouest pour les enrôler dans l'armée du Sud.

J'ai prouvé que ces inculpations étaient fausses, puisque j'ai une lettre de l'agent Roume lui-même en réponse à celle que je

lui écrivis dans le temps au sujet de Faveranges et de Duranton que j'avais fait déporter dans mon dernier voyage à Jérémie. Mes copies de lettres prouvent que je me suis justifié auprès de l'agent de l'accusation qui m'avait été faite d'avoir provoqué des désertions et des soulèvements. J'ai dit et affirmé que c'était la vue des vaisseaux ennemis qui entraient librement dans les ports du Nord et de l'Ouest ainsi que la présence du général Maitland, et du colonel d'Harcourt qui avaient été la cause de ces soulèvements et de ces désertions.

L'agent m'accuse d'avoir contribué à délivrer des commissions et même jusqu'au grade de chef de brigade.

J'ai prouvé que j'en avais le droit, puisque le général Hédouville m'y avait autorisé, et que l'agent Roume lui-même avait confirmé par écrit cette autorisation; j'ai démontré combien il était ridicule de me faire un crime d'avoir usé des pouvoirs que ces deux agents m'avaient conférés.

L'agent prétend que *je voulais, par des démarches sourdes*, porter Toussaint à des mesures éclatantes qui ne laisseraient voir en moi qu'un homme réduit à la dure nécessité de se défendre; il dit que Toussaint, en lançant son libelle infâme, n'avait visiblement d'autre but que d'amener une explication suivie d'un accommodement.

Il est évident que l'agent Roume ne pouvant pas disculper Toussaint d'être l'auteur des maux qui nous affligent, et ne trouvant pas de raisons plausibles pour me les attribuer, me juge d'après ma volonté qu'il suppose telle, comme s'il eut pu lire dans le fond de mon cœur. Mais depuis quand, encore une fois, condamne-t-on un homme en lui supposant telle ou telle volonté? J'ai prouvé que l'écrit calomnieux de Toussaint, loin d'avoir pour but un accommodement, n'était qu'une torche enflammée que Toussaint croyait, il est vrai, ne devoir frapper que moi seul, mais qui devait nécessairement embraser tout St-Domingue, parce que ceux intéressés à la défense de la République Française et de la liberté, ne pouvaient y voir que de mauvais desseins. L'agent se dément ici lui-même, il croyait si peu que ce libelle eut pour but un accommodement, que, dans la lettre qu'il m'écrivit le 22 Prairial dernier, il jure que cet écrit l'a pénétré de la plus profonde douleur.

L'agent

L'agent prétend que je voulais la guerre, et renouveler les malheurs, les crimes, les horreurs qui, tant de fois, ont désolé l'infortuné pays qui me donna le jour.

J'ai prouvé que, loin d'avoir voulu la guerre, j'ai fait le sacrifice de mes droits et de mon intérêt personnel par amour pour la paix. En effet, si j'avais voulu la guerre, aurais-je cédé librement les places des Grand et Petit-Goave qui sont les barrières du département du Sud, et qui me mettaient, pour ainsi dire, à la discrétion de Toussaint? Non, sans doute, mais je les ai cédées, donc je voulais la paix.

L'agent dit que j'ai poussé la démence jusqu'à publier une lettre de l'ex agent Hédouville, lettre qui me dégage de l'obéissance que je devais à Toussaint, il prétend que cette lettre est injurieuse pour moi.

J'ai prouvé que, toujours par amour pour la paix, je n'avais fait usage de cette lettre, que lorsque j'avais vu que Toussaint trahissait ouvertement la République en violant la constitution, en donnant asyle aux émigrés, en permettant aux vaisseaux ennemis de venir librement dans les ports du Nord et de l'Ouest, en recevant de l'argent des Anglais. J'ai dit que je croyois que cette lettre était un titre suffisant; j'ai affirmé que le dirsoire seul pouvait juger de la validité de ce titre; j'ai prouvé que cette lettre loin de m'être injurieuse, était, au contraire, très-honorable pour moi; j'ai avancé que je ferais de nouveaux efforts pour mériter les éloges qu'il m'y donne, et la confiance dont il a cru devoir m'honorer.

L'agent Roume m'accuse d'avoir eu l'audace d'envoyer mes subalternes s'emparer des Grand et Petit-Goave.

J'ai prouvé que cette inculpation qui paraît la plus grave et la plus sérieuse perdait toute sa force par l'impérieuse nécessité qui nous commandait d'en agir ainsi. Comme la répétition de ces preuves serait trop longue, je renvoie mes lecteurs à les parcourir de nouveau. Ils verront si je pouvais, si je devais agir autrement que je ne l'ai fait.

Enfin l'agent termine sa proclamation en disant que: selon les principes admis chez toutes les nations civilisées, je devrais être déclaré traître et rebelle à ma patrie, mais *que mon bonheur veut* que je ne le sois pas, parceque Toussaint et lui ne veulent pas varier dans les principes de leur philantropie naturelle. Il prétend qu'ils n'ont pas effacé de leur souvenir les grands services que j'ai rendus

ans la cause de la République et des droits imprescriptibles de l'homme. Il dit que, si je me soumetts à Toussaint, c'est-à-dire, si je lui laisse poursuivre ses projets, ils ne verront plus que mes bonnes qualités, mes anciens services, mais que, si je ne veux pas le laisser agir librement, je suis déclaré traître et rebelle à la France.

J'ai démontré toute l'incohérence, toute l'insignifiance de cet article de la proclamation. Que signifient, en effet, ces mots ! *Le bonheur de cet homme veut* qu'étant coupable, nous ne le déclarions pas tel. A quoi bon invoquer ici la philanthropie ! Cette vertu est elle un titre suffisant pour permettre de composer avec ses devoirs ! j'ai dit que je n'entrerais jamais dans les vues de Toussaint, que je ne participerais pas à ses crimes et que je resterais fidelle à la République.

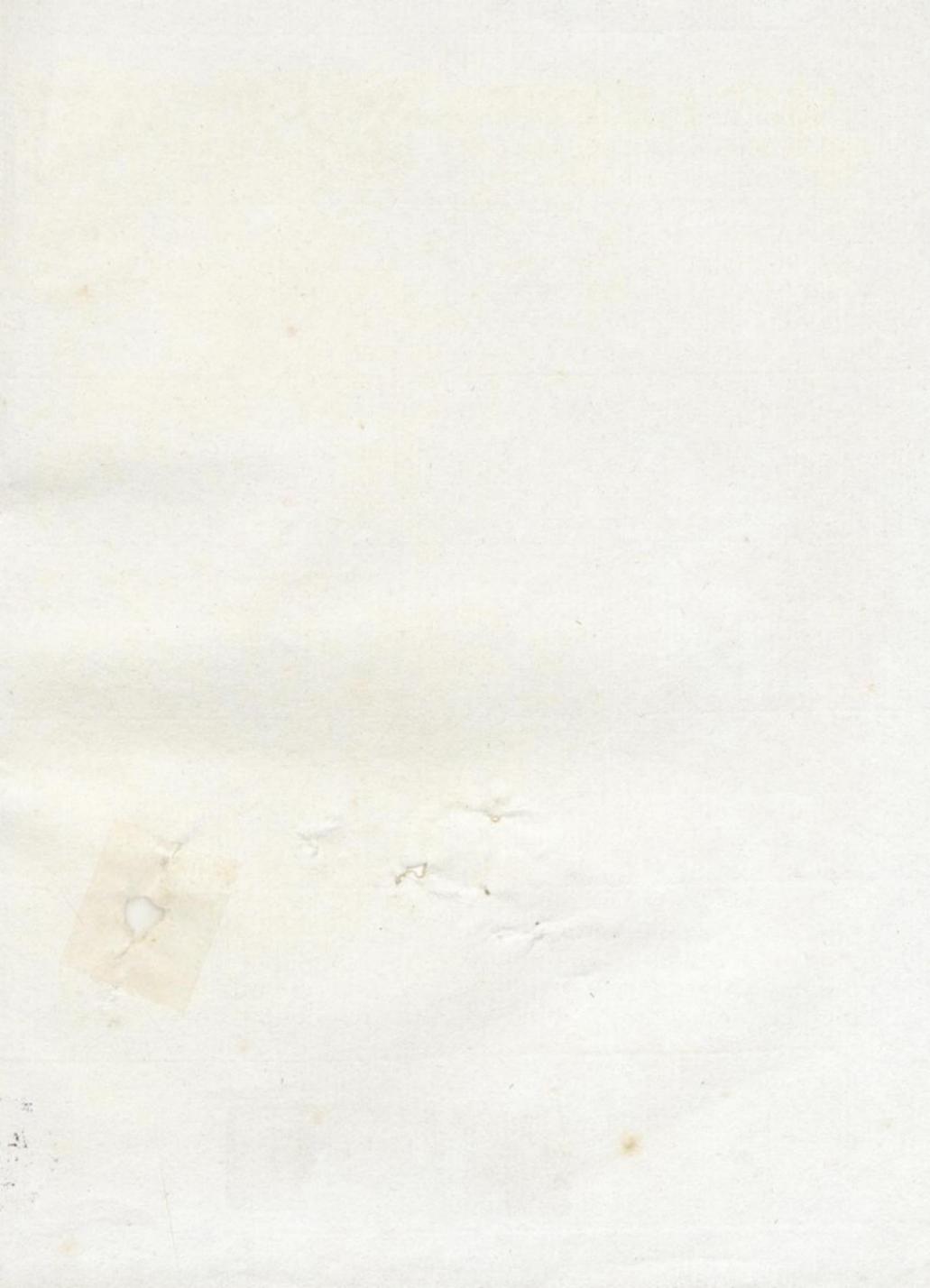
Après avoir démontré le ridicule de la plupart des inculpations de l'agent, la fausseté des autres, l'insuffisance de toutes, je le demande ; l'agent Roume, puisqu'il prétend agir librement, n'avait-il pas les moyens d'empêcher les horreurs d'une guerre civile ? Ne pouvait-il pas ordonner aux deux généraux de mettre bas les armes, jusqu'à ce que le directoire eut prononcé ? Il aurait fait passer en France les pièces pour et contre avec la plus exacte impartialité, moi, j'aurais envoyé les preuves cumulées de la trahison de Toussaint, et nous eussions attendu en silence le jugement du tribunal suprême de la grande nation.

Mais non, ce n'était pas là le voeu de Toussaint. Il avait franchi la carrière de l'honneur, il voulait consommer sa perfidie. Il croyait me vaincre aisément, mais il ne scavait pas que l'amour de de la République double les forces de ceux qui combattent pour elle. Eh bien ! Ferme au poste qui m'a été confié, jaloux de remettre ce dépôt précieux entre les mains des agents fidelles du directoire Français, je combattrai tous les ennemis de la République, convaincu que le génie puissant qui veille aux destinées de la France, me secondera de tous ses efforts. Je le répète encore et je le répéterai toujours, ou la République Française triomphera à Saint-Domingue, ou je périrai sous ses débris.

Vive la République Française, Vive la Liberté !

Aux Cayes le 1^{er}. Thermidor l'an sept de la République Française, une et indivisible.

ANDRÉ RIGAUD.



BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0085290

